

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE VENACO (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

**Résidence E Purette, Route d'Ajaccio
20250 CORTE**

Téléphone : 04 95 46 21 33 – Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 29 août 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de : Monsieur Paul Antoine Dominique GRIMALDI-ORSINI, demeurant à VENACO (Haute-Corse) Hameau de Lugo, célibataire, né à BASTIA (Haute-Corse) le 15 septembre 1954, n'ayant pas signé de pacte civil de solidarité. Désignation : Sur la commune de VENACO (Haute-Corse) : Dans un immeuble en copropriété figurant au cadastre sous les références suivantes : section AD n° 267 lieudit Lugo, d'une contenance de 54ca, le lot numéro DOUZE (12) : Au deuxième étage, deux chambres, une salle de bains/WC et un dégagement. Et les tantièmes indéterminées des parties communes ; le lot numéro TREIZE (13) : Au premier étage auquel on accède par un escalier extérieur arrivant sur un perron, une entrée avec placard et escalier menant à l'étage supérieur. Et les tantièmes indéterminées des parties communes ; le lot numéro QUATORZE (14) : Dans les combles, une chambre avec placard. Et les tantièmes indéterminés des parties communes.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE